



Centre
Universitaire
Romand

Médecine
Légale



**Que disent les mères
victimes de leur parcours?**



A. Cattagni Kleiner & N. Romain-Glassey

Colloque Enfants exposés à la violence
dans le couple parental. Des victimes
oui... mais ensuite?

8 octobre 2021
Palais de Rumine, Lausanne

Objectif

Recueillir :

- Les perceptions des mères victimes de violence dans le couple quant à l'adéquation des réponses professionnelles et institutionnelles à leurs besoins, en tant que mères
- Ce qu'elles pensaient de l'expérience de leurs enfants



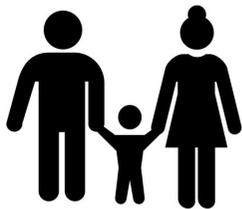
Méthodologie

- Approche qualitative
- Mères d'enfant(s) mineur(s) ayant consulté entre 2011 et 2014
- 20 entretiens semi-structurés en 2020
- Analyse thématique de contenu
-  Pas une évaluation



Caractéristiques des participantes

- Echantillonnage raisonné : diversité socio-éco-démographique



19/20 auteurs = pères
1 = beau-père

- 8/20 mères séparées au moment de la consultation
- 2/20 vivant avec l'auteur au moment de l'entretien



Vulnérabilité des victimes

- Violence physique
- Violence sexuelle
- Violence psychologique
- Contrôle coercitif



Peurs
Faible estime de soi
Épuisement physique et psychologique
Absence/pauvres ressources économiques et sociales

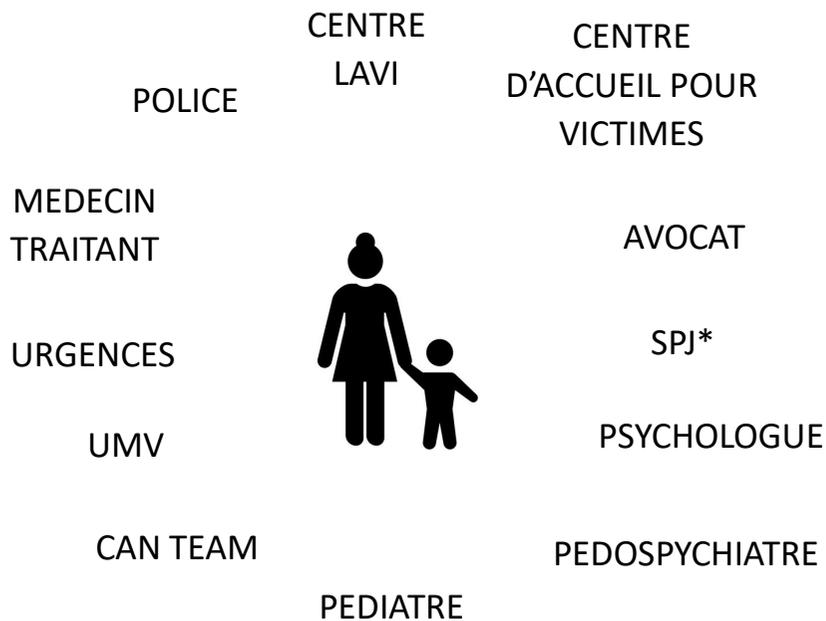
« Mon ex-mari (...) disait toujours : " mais si tu fais ça [porter plainte], dès que la Police sera partie, ce sera pire " (...) J'avais très peur. »

« J'ai été rabaissée pendant beaucoup trop longtemps (...) au bout d'un moment, ça nous fait croire qu'on est comme ça. »

« J'entendais que je n'avais pas les mêmes droits (...) donc par peur de perdre la garde de la petite j'ai préféré rester avec lui. »



Soutien



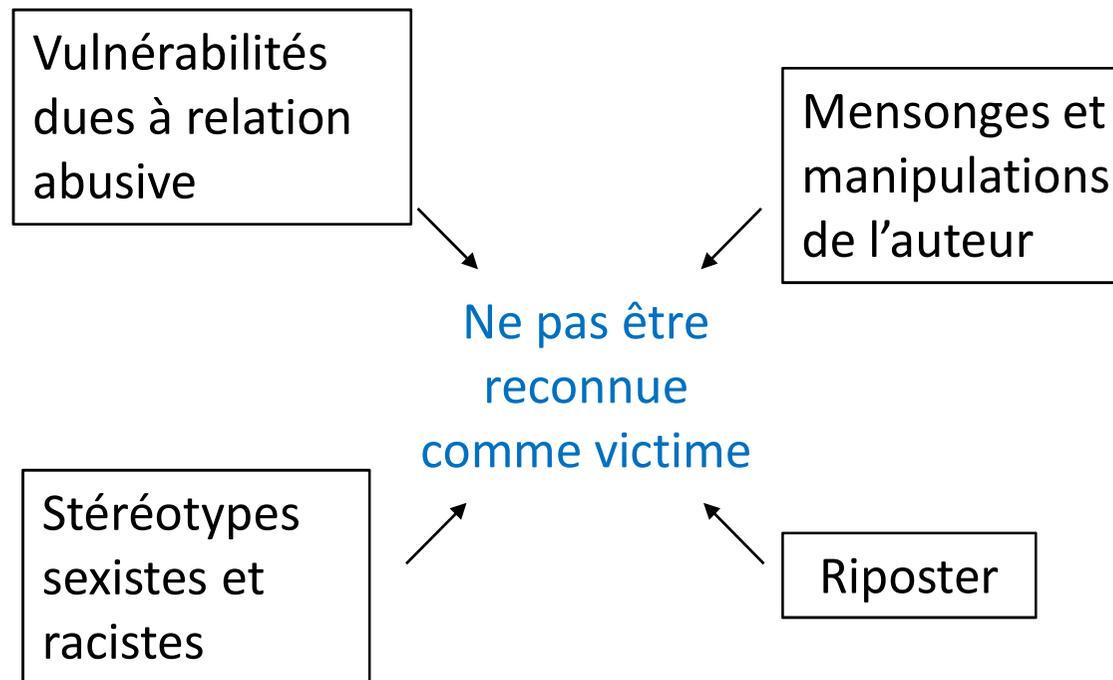
- Victimes prises au sérieux
- Sentiment de protection
- Prise de position en leur faveur
- Soutien juridique
- Soutien financier et administratif
- Soutien psychologique
- Soutien des soignant·e·s

« Ça me faisait du bien de savoir que ces personnes connaissent ce genre de situations, ont l'expérience et puis savent choisir bien les mots. »



*DGEJ depuis 2020

Premier contact : un moment-clé



« Vous les filles de [région européenne] vous cherchez tout le temps. »



Mère victime : responsable du bien-être de l'enfant

Reproches, injonctions, décisions :

- Informer les professionnel·le·s de l'enfance
- Se séparer du père
- Décider du sort du père
- Accès et droits de garde du père-auteur
- Placement des enfants



Frustration

Peur

Colère

Détresse



« Il allait seulement [chez son père] à cause du tribunal (...) pour que sa maman puisse pas avoir de problème (...). Il [son père] a jamais été à la maison. La maison c'était pour dormir (...). Pendant les vacances, il partait seul, pas avec moi, pas avec mon fils (...). C'était pas un monsieur attaché à son fils, qui l'aimait, non ! »

Comportements néfastes et impunité du père-auteur

Comportements néfastes :

- Menaces et violence
- Instrumentalisation des enfants et des institutions
- Non-respect des décisions



Peur, stress, fatigue

« J'avais 800 francs de frais médicaux. (...) Mon fils, il m'a vu pendant un mois avec un œil au beurre noir ! Comment on paye ça ? (...). Lui, il a dû juste payer 450 francs. (...) J'ai trouvé injuste parce que déjà on m'a frappée physiquement, psychologiquement on m'a fait beaucoup de mal, mon fils a eu aussi des problèmes psychologiques (...). Il s'en est sorti vraiment très léger (...). Il avait deux ans de sursis (...) il devait (...) me donner l'argent pour les frais médicaux, il ne l'a jamais fait(...). Il n'y a personne qui était derrière en disant : « Est-ce que ça a été fait ? " C'est ça le plus gros problème. »



Impunité :

- Manque de réponse
- Qualification légère des violences
- Pas de condamnation
- Légèreté des peines
- Pas de suivi des décisions
- Non prise en compte dans divorce



Incompréhension, injustice, indignation

L'expérience des enfants

- Violence et/ou négligence subie
- Peu de discussions avec les pédiatres
- Des expériences mitigées avec les thérapies
- Des enfants pas entendus ou leur paroles mal interprétées
- Relation enfant-père auteur (ou absence de) aujourd'hui



Mise en danger par les institutions

- Qualification inadéquate de la gravité des violences
- Absence de plainte précédente
- Interdiction de périmètre comme solution imparable
- Thérapie familiale
- Violences invisibles dans décisions divorce et droit de garde
- Deux ans de séparation avant le divorce
- Obligation des visites père auteur-enfant
- Risque d'expulsion en cas de situation de séjour précaire
- Prise en compte de l'avis du conjoint pour nationalité

« Bien que j'avais donc des preuves que j'étais agressée, (...) la Juge n'a pas tenu compte de tout cela (...) en disant " je ne vois pas comment il a fait ça alors que (...) c'était interdit de s'approcher d'un certain périmètre, (...) alors qu'il n'avait pas le droit". »



Lourdeur éprouvante



« J'ai vécu 4 ans très compliqués [sous-entendu avant la séparation] et encore plus les 10 dernières années avec mon ex-mari, encore plus compliquées. »

Conséquences pour les mères et les enfants

- Santé
- Financières et administratives
- Ecole et comportements
- Relation mère-enfant ou séparation



Des années plus tard :

- Parfois rétabli·e·s ou situation qui s'améliore
- Parfois toujours traumatisé·e·s et/ou vivant dans des conditions difficiles
- Témoignages de reproduction des rôles

« Quand il venait chercher l'enfant (...) mon fils, il va fermer les stores : " Maman reste dedans, faut pas regarder, faut pas le regarder." »



Discussion et conclusion

- La violence ou les menaces continuent
- Violence et négligence envers les enfants
- Problème de reconnaissance des mères victimes
- Impunité des pères auteurs
- Des procédures peut-être inadéquates en présence de violence (vs conflit)
- Egalité des droits parentaux / inégalité des devoirs



Discussion et conclusion

- Malgré la volonté de les protéger, peu de place semble faite aux enfants
- Conséquences multiples, lourdes et sur le long terme

➔ Risque de contribution à la prolongation, voire à l'aggravation de la situation de danger pour les mères et leurs enfants



Recommandations

PREVENTION: • Promouvoir les témoignages de femmes de tous milieux

FORMATION: • Base scientifique
• Violence ≠ conflit
• Préjugés sexistes et racistes → changement institutionnel

INTERVENTION: • Responsabilisation des auteurs
• Suivi des décisions

LEGISLATION: • Lien entre justice pénale et justice civile
• Droit de séjour pour les victimes étrangères
• Place faite à la parole des enfants



Remerciements

- Participantes
- BEFH - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud
- DIRIS - Direction de l'insertion et des solidarités du canton de Vaud



Références

- Cattagni Kleiner, A. & Romain-Glassey, N. (2021) Perceptions des mères victimes de violence dans le couple quant à l'adéquation des réponses professionnelles et insitutionnelles à leurs besoins. Disponible à www.curml.ch
- De Puy, J., Casellini-Le Fort, V. & Romain-Glassey, N. (2020). Enfants exposés à la violence dans le couple parental. Disponible à www.curml.ch
- De Puy, J., Radford, L., Le Fort, V. & Romain-Glassey, N. (2019) Developing Assessments for Child Exposure to Intimate Partner Violence in Switzerland – a Study of Medico-Legal Reports in Clinical Settings. *J. Fam. Violence*, 34 (5) pp. 371-383.
- Romain-Glassey, N., De Puy, J., Abt, M. & Morin, D. (2017) Étude qualitative phénoménologique : face aux hommes victimes, regards inquiets et bienveillants de professionnels d'un réseau de lutte contre la violence domestique, *Rev. Francoph. Int. de Rech. Infirm.* Vol 3/2, pp 107-119. doi:10.1016/j.refiri.2017.04.001.
- Romain-Glassey, N., De Puy, J., Abt, M. (2016) Etude portant sur les hommes victimes de violence de couple ayant consulté l'Unité de médecine des violences du CHUV entre 2006 et 2012. CHUV Centre Hospitalier Universitaire Vaudois. https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_55499C1064E1.

